CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide à l'équipement des associations sportives - 2eme répartition 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, des subventions d'investissement pour un montant total de 100 964 €, à des associations sportives conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € et pour les projets spécifiques le justifiant, la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le document figurant en annexe du rapport.

La dépense globale correspondante, soit 100 964 €, sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée